

005119/EU XXIII.GP
Eingelangt am 09/01/07

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 12.12.2006
COM(2006) 816 final
PARTIE III

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

**concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations des politiques économiques des
États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des
États membres**

(présentée par la Commission)

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2005, la stratégie de Lisbonne a été rationalisée et renouvelée et l'accent a été mis résolument sur la croissance et l'emploi. De nouvelles structures de gouvernance ont été mises en place, prévoyant une répartition claire des responsabilités entre la Communauté et les niveaux nationaux. Dans ce cadre, les 25 États membres ont rédigé des programmes nationaux de réforme triennaux définissant leurs réponses apportées aux différents défis à relever.

Dans son rapport annuel de progrès 2006¹, la Commission a examiné les programmes nationaux de réforme, en a relevé les points forts et les faiblesses et a demandé aux États membres d'apporter, si nécessaire, des améliorations. Le Conseil européen de printemps en 2006 a accueilli ce rapport avec satisfaction et a incité les États membres à mettre en œuvre avec détermination leurs programmes nationaux de réforme. Il a également identifié quatre domaines d'action prioritaires: investir davantage dans la connaissance et dans l'éducation, libérer le potentiel des entreprises, notamment des PME, augmenter les possibilités d'emploi pour les catégories prioritaires et mettre en œuvre une politique intégrée de l'énergie pour l'Europe. Pour chacun de ces domaines d'action, il est convenu d'un certain nombre d'actions spécifiques qu'il a invité les États membres à mettre en œuvre d'ici la fin de 2007.

En octobre 2006, les États membres ont présenté leurs premiers rapports d'exécution de leurs programmes nationaux de réforme sur la base desquels la Commission a élaboré le rapport annuel de progrès 2007². Ce rapport contient une évaluation détaillée des progrès réalisés et tient compte des travaux effectués par le Conseil sur certains sujets. Le texte complet des analyses par État membre et pour la zone euro figure dans la partie II du rapport annuel de progrès.

Comme il est exposé dans le rapport, la Commission estime que les États membres ont pris un départ prometteur en ce qui concerne l'exécution de leurs programmes nationaux de réforme. Il s'agit maintenant de poursuivre sur cette lancée et d'approfondir la mise en œuvre dans un contexte économique amélioré.

À la lumière de l'analyse de l'exécution des programmes nationaux de réforme et à la suite des demandes faites par le Conseil de s'appuyer davantage sur des instruments basés sur le traité pour l'exécution de la stratégie renouvelée, la Commission a décidé de proposer des lignes directrices aux États membres sous la forme de recommandations par pays au titre de l'article 99, paragraphe 2, et de l'article 128, paragraphe 4, du traité. Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et intégrée de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, la Commission recommande maintenant d'adopter les recommandations par pays relatives aux politiques économiques et de l'emploi dans un instrument unique, qui reflète également la structure intégrée des programmes nationaux de réforme et de leurs rapports d'exécution. Elle estime que le recours à cet instrument contribuera à renforcer le partenariat entre la Commission, les autres institutions de l'UE et les États membres, qui est à la base de la stratégie renouvelée.

Les recommandations proposées portent plus particulièrement sur les questions mises en exergue par la Commission dans son rapport annuel de progrès 2006 et auxquelles elle souhaitait que les États membres accordent une attention particulière. En outre, la Commission a attiré l'attention sur un certain nombre de points essentiels dont la réalisation

¹ COM(2006) 30.

² COM(2006) 816, partie I.

en 2007 devra faire l'objet d'un suivi étroit. La Commission accordera une attention particulière aux progrès réalisés dans ces domaines lorsqu'elle reprendra la question des recommandations par pays l'année prochaine. Ce sera également le cas pour les efforts qui seront à fournir d'ici la fin de 2007 dans les quatre domaines d'action prioritaires retenus par le Conseil européen.

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 99, paragraphe 2, et son article 128, paragraphe 4,

vu la recommandation de la Commission,

vu les conclusions du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007,

vu l'avis du comité de l'emploi,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Conseil européen de printemps en 2005 a renouvelé la stratégie de Lisbonne en recentrant son attention sur la croissance et l'emploi.
- (2) Le Conseil a adopté en juillet 2005 une recommandation concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté (2005-2008)³ et une décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres⁴, qui forment ensemble les «lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi».
- (3) Les États membres ont été invités à tenir compte des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi dans leurs programmes nationaux de réforme concernant les politiques économiques et de l'emploi.
- (4) En octobre 2005, tous les États membres avaient soumis leurs programmes nationaux de réforme (PNR), qui ont fait l'objet par la Commission d'une analyse et d'un rapport dans sa contribution au Conseil européen de printemps en 2006.
- (5) Le Conseil européen de printemps en 2006 a pris note de ces documents et a identifié quatre domaines d'action prioritaires (R&D et innovation, environnement des entreprises, possibilités d'emploi et politique de l'énergie intégrée) dans lesquels il est convenu d'un nombre limité d'actions spécifiques qu'il a invité les États membres à mettre en œuvre d'ici la fin de 2007.

³ JO L 205 du 6.8.2005, p. 28.

⁴ JO L 205 du 6.8.2005, p. 21.

- (6) Conformément aux conclusions du Conseil européen de printemps en 2006, les États membres ont présenté leurs rapports annuels sur l'exécution des programmes nationaux de réforme.
- (7) Ces rapports d'exécution annuels ont été analysés par la Commission qui a présenté ses conclusions dans le rapport annuel de progrès 2007⁵.
- (8) Sur la base de cette analyse, un certain nombre de recommandations doivent être formulées. Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et intégrée de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, les recommandations propres à chaque pays relatives aux politiques économiques et de l'emploi doivent maintenant être adoptées dans un instrument unique. Cette approche reflète la structure intégrée des programmes nationaux de réforme et des rapports d'exécution et assure la conformité nécessaire entre les lignes directrices pour l'emploi et les grandes orientations des politiques économiques visées à l'article 99, paragraphe 2, telle qu'elle est soulignée à l'article 128, paragraphe 2, dernière phrase.
- (9) Afin d'assurer la mise en œuvre intégrale de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, la présente recommandation doit également inclure des recommandations spécifiques aux États membres appartenant à la zone euro.
- (10) Le Parlement européen a adopté une résolution relative à la présente recommandation.

RECOMMANDÉ que les États membres agissent conformément aux orientations définies dans l'annexe et rendent compte du suivi de ces actions dans leurs rapports annuels sur l'exécution des programmes nationaux de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président*

⁵

COM(2006) 816, partie II.

ANNEXE

TABLE DES MATIÈRES

BELGIQUE.....	8
REPUBLIQUE TCHEQUE	9
DANEMARK	11
ALLEMAGNE.....	12
ESTONIE	14
GRECE	15
ESPAGNE	17
FRANCE	18
IRLANDE.....	20
ITALIE	21
CHYPRE.....	22
LETTONIE	23
LITUANIE.....	24
LUXEMBOURG	25
HONGRIE	26
MALTE	28
PAYS-BAS	29
AUTRICHE	30
POLOGNE.....	31
PORTUGAL.....	33
SLOVENIE	35
SLOVAQUIE	37
FINLANDE.....	38
SUEDE	39
ROYAUME-UNI.....	40
ÉTATS MEMBRES APPARTENANT A LA ZONE EURO	41

BELGIQUE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Belgique a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre et le renforcement de son programme national de réforme 2005-2008. Bien qu'une certaine menace pèse sur la viabilité des finances publiques compte tenu du vieillissement de la population, les grandes orientations de l'action du gouvernement sont adéquates. En dépit de progrès modestes dans le domaine de la R&D, la Belgique met en œuvre les mesures annoncées sur le plan microéconomique et renforce les réformes existantes afin d'accroître les investissements. Pour ce qui est de l'emploi, le bilan est plus mitigé et des progrès sont nécessaires pour atteindre les objectifs européens en matière de taux d'emploi, notamment chez les personnes âgées. La Belgique a lancé toute une série de mesures afin de respecter les engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: la tendance à la baisse constante du ratio d'endettement, la stabilisation du déclin de l'intensité de R&D, la création de groupements et de pôles de compétitivité, l'amélioration de la situation en matière de transposition des directives relatives au marché intérieur, les mesures supplémentaires adoptées pour mieux légiférer et renforcer la simplification administrative, la stratégie visant à promouvoir la création d'entreprises, les actions destinées à améliorer le système d'apprentissage parallèle ainsi que la reconnaissance officielle des compétences acquises et la qualité du système d'enseignement technique.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme belge doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: la diminution de la pression fiscale sur le travail et la réduction des disparités régionales en matière de chômage. Dans ce contexte, il est recommandé que la Belgique:
 - intensifie ses efforts afin de réduire la pression fiscale sur le travail et se rapproche ainsi de la moyenne des pays voisins tout en poursuivant l'amélioration de sa politique budgétaire;
 - adopte de nouvelles mesures visant à réduire les disparités régionales en matière de chômage par l'intermédiaire de politiques actives du marché du travail ainsi que de politiques de réinsertion et d'éducation dynamiques.
5. En outre, il est important que la Belgique, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la viabilité à long terme des finances publiques, la définition de politiques et de mesures supplémentaires destinées à réduire les émissions, l'amélioration de la concurrence sur le marché du gaz et de l'électricité, notamment par l'établissement d'autorités de régulation indépendantes et efficaces et par l'adoption de mesures complémentaires pour ce qui est des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution, ainsi que l'augmentation du taux d'emploi chez les travailleurs âgés et les groupes vulnérables, notamment en renforçant les critères d'admissibilité aux régimes de préretraite ainsi que l'efficacité des politiques actives du marché du travail.

REPUBLIQUE TCHEQUE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La République tchèque a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme: dans plusieurs domaines, les avancées n'ont pas été clairement énoncées, certaines réformes ont été reportées, tandis que d'autres n'ont pas été mises en œuvre. Néanmoins, la forte croissance économique devrait faciliter les réformes. Il existe des risques certains dans le domaine macroéconomique, en particulier pour ce qui est de l'assainissement budgétaire à moyen terme et de la viabilité à long terme des finances publiques dans le contexte d'une population vieillissante. Même si, dans l'ensemble, la République tchèque réussit relativement bien sur le plan microéconomique, sa progression est plus modeste en matière de recherche et développement. Dans le domaine de l'emploi, des efforts supplémentaires doivent être déployés si le pays entend relever le défi de l'amélioration de la flexibilité de son marché du travail. Les progrès obtenus en matière de respect des engagements contractés lors du Conseil européen de printemps en 2006 sont également mitigés.
 3. Parmi les points forts de la mise en œuvre du programme national de réforme figurent des mesures positives visant à accroître le contrôle et la transparence des finances publiques, à améliorer la législation et l'environnement des entreprises, à réformer les programmes de l'enseignement primaire et à encourager l'accroissement de la participation à l'enseignement supérieur.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme tchèque doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: la viabilité des finances publiques, d'autant que le budget 2007 prévoit un dépassement du plafond des dépenses et un accroissement du déficit; l'augmentation du montant des dépenses publiques de recherche et développement et l'amélioration de leur efficacité; l'amélioration de la sécurité et de la flexibilité sur le marché du travail; l'amélioration de l'éducation et de la formation et l'accroissement de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la République tchèque:
 - prenne des mesures destinées à mettre en œuvre les réformes des systèmes de retraite et de soins de santé, en s'appuyant notamment sur le rapport de 2005 sur les retraites rassemblant les vues de toutes les parties prenantes, et arrête un calendrier pour leur mise en œuvre, en vue d'améliorer la viabilité à long terme des finances publiques;
 - renforce les efforts déployés en vue d'améliorer la collaboration entre les entreprises et les instituts publics de recherche et développement, tout en maintenant le rythme d'accroissement des investissements publics en matière de recherche et développement;
 - modernise la protection de l'emploi, et notamment la législation y afférente et les systèmes socio-fiscaux, améliore les systèmes d'éducation et de formation et incite

à investir dans la formation, notamment en ce qui concerne les travailleurs plus âgés et les travailleurs peu qualifiés.

5. En outre, il est important que la République tchèque, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: améliorer le système de délivrance de brevets et la protection des droits de propriété intellectuelle; intensifier les progrès dans le domaine des TIC, notamment en mettant en place un environnement juridique parfaitement favorable à l'administration en ligne et en surveillant le développement; réaliser l'objectif de réduction de la charge administrative qui pèse sur les entreprises; développer davantage l'accès au financement des entreprises innovantes; renforcer les liens entre sociétés nationales et étrangères; intégrer des notions entrepreneuriales dans les cursus scolaires; mieux intégrer les groupes désavantagés sur le marché du travail; réduire les disparités régionales en matière d'emploi; concilier vie professionnelle et vie familiale; combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et améliorer la stratégie de prolongation de la vie active.

DANEMARK

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. Le Danemark a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des conclusions du Conseil européen de printemps en 2006. L'accord de juin 2006 sur le bien-être social lui a permis de renforcer sa stratégie de réforme, tant en matière de politique macroéconomique que de politique de l'emploi et de réaliser des avancées considérables sur la voie d'un consensus national sur les réformes. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine des politiques microéconomiques, notamment en ce qui concerne la concurrence.
3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: le caractère global et cohérent de la stratégie de réforme, qui représente une référence pour les autres États membres; l'association d'une approche à moyen terme et d'une approche à long terme, renforcée par la consultation systématique des parties intéressées; l'application de la «flexicurité» au marché du travail; la stratégie macroéconomique globale axée sur la viabilité budgétaire à long terme, qui prévoit la restriction des dépenses, des excédents budgétaires et une réduction rapide de la dette publique; et les mesures rationnelles destinées à augmenter l'offre de main-d'œuvre à long terme, notamment l'accord visant à repousser la retraite anticipée.
4. En outre, il est important que le Danemark, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: des mesures destinées à accroître l'offre de main-d'œuvre à moyen terme, soit jusqu'en 2015, et notamment sur de nouvelles initiatives pour améliorer les incitations à travailler ainsi que sur des mesures supplémentaires pour intégrer les travailleurs âgés et les immigrants dans le marché du travail; la poursuite de la réforme proposée de la législation sur la concurrence et l'exercice rigoureux des nouvelles compétences en matière de concurrence par les autorités concernées; des mesures supplémentaires relatives à l'interconnexion énergétique pour améliorer le fonctionnement des marchés du gaz et de l'électricité; la définition de politiques et de mesures supplémentaires destinées à réduire les émissions; le renforcement des mesures ciblées actuelles visant à améliorer le niveau de l'enseignement primaire et secondaire et à augmenter le nombre d'étudiants achevant le cycle d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur, étant donné que ces mesures pourraient s'avérer insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

ALLEMAGNE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. L'Allemagne a réalisé dans l'ensemble de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et, en particulier, par rapport aux défis macro et microéconomiques clés et aux actions prioritaires. Les avancées dans le domaine de l'emploi ont été plus lentes. L'Allemagne répond raisonnablement bien aux engagements souscrits au Conseil européen de printemps en 2006.
 3. Parmi les points forts des réformes de 2006 figurent les progrès dans le domaine de la consolidation et de la viabilité des finances publiques, ainsi que la mise en œuvre de différentes mesures réglementaires plus performantes, telles que l'outil d'information accessible par internet "Startothek" pour la création d'entreprises et un conseil indépendant mis en place au niveau fédéral pour les études d'impact (*Normenkontrollrat*). D'autres points forts sont manifestes dans le domaine de la société de la connaissance (R&D et innovation) ainsi que la plus grande visibilité donnée aux mesures d'intégration des chômeurs âgés.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme allemand doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: l'amélioration de la viabilité à long terme des finances publiques; l'amélioration de la concurrence, notamment en ce qui concerne les services professionnels et les nouveaux marchés des communications à large bande. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Allemagne:
 - améliore la viabilité à long terme des finances publiques en continuant à consolider le budget pour réduire la dette et en mettant en œuvre la réforme des soins de santé pour contenir la croissance des dépenses et renforcer l'efficacité du secteur;
 - améliore la concurrence sur les marchés des produits et services, notamment en continuant à assouplir les règles restrictives qui régissent de nombreuses professions libérales et en réglementant avec efficacité l'accès en gros aux communications à haut débit;
 - s'attaque au chômage structurel, notamment en intégrant les travailleurs peu qualifiés dans le marché du travail en leur facilitant l'accès aux formations, en allant de l'avant dans la mise en œuvre des mesures fiscales et sociales proposées et en offrant des services d'emploi plus efficaces aux chômeurs de longue durée et aux jeunes.
 5. En outre, il est important que l'Allemagne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: veiller à ce que la réforme des soins de santé rendent le système de santé plus efficace; améliorer les procédures de passation des marchés publics; supprimer les obstacles à la concurrence dans le secteur ferroviaire et dans les réseaux de gaz et d'électricité où le dégroupage n'a pas été effectif; accélérer la création d'entreprises et faciliter l'embauche du premier travailleur; consolider les mesures existantes pour améliorer

la formation continue, notamment en faisant de la formation professionnelle des adultes le quatrième pilier du système d'enseignement; augmenter les infrastructures de garde d'enfants.

ESTONIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. L'Estonie a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre des mesures répondant aux enjeux, essentiels pour ce pays, que sont la R&D, l'innovation et l'emploi, ainsi qu'aux quatre actions prioritaires définies par le Conseil européen de printemps en 2006. Elle déploie également des efforts remarquables pour assurer la cohérence entre le programme national de réforme, la politique de cohésion et le rapport d'exécution et peut être considérée comme un modèle dans ce domaine.
3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, figurent: l'actualisation de plusieurs objectifs stratégiques, qui témoigne d'une approche ambitieuse; la création d'un service chargé de la stratégie afin de renforcer la mise en œuvre, ce qui est un bon exemple pour les autres pays; la réussite des politiques macroéconomiques proposées dans le programme national de réforme en matière de viabilité budgétaire et de création des conditions favorables à la croissance de l'emploi; l'effort considérable consenti afin d'augmenter les dépenses publiques et privées de R&D et d'améliorer les conditions cadres pour la R&D des entreprises; les mesures facilitant la création d'entreprises et le financement des PME innovantes; les progrès accomplis dans un grand nombre de domaines touchant à l'environnement, notamment en ce qui concerne la réforme de l'écotaxe.
4. Il est important que l'Estonie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: définir plus clairement les priorités et renforcer la coopération interministérielle, pour assurer une utilisation effective des dépenses de R&D et d'innovation; intensifier les efforts visant à garantir que les résultats obtenus par la R&D se traduisent par la création de produits et de services innovants; promouvoir une coopération plus étroite entre les universités et les entreprises; mettre en œuvre de façon énergique la politique volontariste prévue en matière de concurrence; améliorer la flexibilité du marché du travail, en continuant à faire évoluer le droit du travail; renforcer les politiques actives portant sur le marché du travail; et poursuivre l'amélioration des niveaux de qualification de la main d'œuvre, en renforçant les réformes entreprises dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

GRECE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Grèce a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Elle progresse relativement rapidement dans le domaine macroéconomique, mais les résultats en matière de réformes microéconomiques et de l'emploi sont toujours insuffisants. La Grèce n'assume qu'en partie les engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. S'agissant de la gouvernance, une meilleure coordination et une plus grande appropriation entre les niveaux administratifs.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, figurent les progrès certains enregistrés dans le domaine de l'assainissement des finances publiques. Des signes prometteurs de progrès sont à noter dans les domaines suivants: affectation des ressources publiques, amélioration de l'environnement des entreprises, R&D et innovation, TIC et éducation et formation.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme grec doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: l'amélioration de la viabilité à long terme des finances publiques grâce à une réforme du système des retraites, la modernisation de l'administration publique, la prise de mesures plus énergiques pour augmenter les taux d'emploi et lutter contre le chômage et le travail non déclaré, la modernisation de la protection de l'emploi et l'encouragement de la mobilité de la main-d'œuvre, et le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ainsi que de leur utilité sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé que la Grèce:
 - assure la poursuite du processus d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette et fixe un calendrier pour la mise en œuvre de la réforme des retraites en vue d'améliorer la viabilité à long terme des finances publiques;
 - modernise son administration publique en créant des capacités efficaces chargées de la réglementation, du contrôle et de l'application, notamment en améliorant les compétences afin d'assurer l'utilisation efficace des fonds structurels;
 - modernise la protection du travail et notamment la législation en la matière, réduise la charge fiscale sur le travail et renforce les politiques actives de l'emploi afin d'encourager la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail et transforme le travail non déclaré en emplois réguliers;
 - accroisse les investissements en matière d'éducation obligatoire et supérieure, mette en œuvre la réforme de l'apprentissage tout au long de la vie et améliore la qualité de la main-d'œuvre et sa capacité d'adaptation aux besoins du marché, réduise le taux d'abandon précoce du système scolaire et augmente le taux de participation aux formations pour adultes.
 5. En outre, il est important que la Grèce, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'intensification des efforts pour

mettre en place une stratégie en matière de recherche et d'innovation et accroître les investissements en faveur de la R&D, l'amélioration de la transposition des directives relatives au marché intérieur, l'utilisation efficace des fonds structurels pour assurer le soutien de ses politiques de réforme, y compris dans le domaine de la protection de l'environnement, l'intensification des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs relatifs à la politique en matière de PME définis par le Conseil européen de printemps en 2006, la mise en œuvre de politiques visant à encourager la participation des femmes au marché de l'emploi et l'élaboration d'une stratégie cohérente de prolongation de la vie active.

ESPAGNE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. L'Espagne a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. Il est maintenant essentiel qu'elle aille plus loin dans l'application de nouvelles lois et de nouvelles mesures dans les sept domaines d'action clés afin de pouvoir accroître l'emploi et la productivité et d'atteindre la convergence totale avec le PIB par habitant de l'UE-25.
 3. Parmi les points forts de la mise en œuvre et du renforcement du programme national de réforme figurent: une diminution plus rapide que prévue de la dette publique, une avancée satisfaisante dans la mise en œuvre du programme de R&D et d'innovation, l'intégration de l'esprit d'entreprise dans tous les programmes éducatifs nationaux, ainsi que des progrès satisfaisants en ce qui concerne la réalisation des objectifs quantifiés, notamment ceux de l'emploi féminin.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme espagnol doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: l'amélioration de la concurrence sur les marchés de l'électricité, la réduction de la segmentation du marché de l'emploi et de nouvelles améliorations dans l'éducation et la formation. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Espagne:
 - arrête des mesures supplémentaires pour renforcer la concurrence dans le secteur de l'électricité, en améliorant notamment les capacités d'interconnexion transfrontalière afin de garantir la sécurité des approvisionnements;
 - modernise sa législation relative à la protection de l'emploi en vue d'améliorer l'équilibre entre flexibilité et sécurité du marché de l'emploi, lutte contre sa segmentation et renforce l'attrait du travail à temps partiel;
 - veille à une mise en œuvre efficace des réformes de l'enseignement, également au niveau régional, limite le décrochage scolaire et intègre des systèmes de formation pour mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi.
5. En outre, il est important que l'Espagne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la nécessité de contenir l'inflation à moyen terme, l'accroissement de la concurrence dans les secteurs des professions libérales et des marchés de détail, l'amélioration du cadre réglementaire, la mise en œuvre de mesures environnementales pour diminuer en particulier les émissions de CO₂, l'amélioration des niveaux de qualification et de la productivité et l'intégration des immigrants dans le marché de l'emploi, ainsi que l'augmentation des structures d'accueil pour les enfants. Les développements significatifs observés sur le marché du logement risquent par ailleurs d'avoir une incidence sur les perspectives de croissance à moyen terme.

FRANCE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La France a réalisé des progrès certains dans la mise en œuvre du programme national de réforme et des actions agréées par le Conseil européen de printemps en 2006. Dans un contexte économique porteur, la France poursuit son effort de consolidation budgétaire tout en cherchant à éléver son potentiel de croissance, notamment par de nouveaux engagements en faveur de la recherche et de l'innovation. Les performances en matière d'emploi restent globalement mitigées.
 3. Parmi les points forts des réformes engagées, l'établissement de pôles de compétitivité et de nouvelles structures pour la recherche et l'innovation apparaît particulièrement prometteur, de même que l'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche en 2010. La réforme récente du cadre réglementaire des finances publiques devrait contribuer de façon décisive à une meilleure gestion de la dépense publique. La décrue du chômage, pour la première fois depuis 2001, représente une évolution positive et les mesures récentes en faveur des jeunes demandeurs d'emploi semblent aller dans le bon sens.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme français doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: pérenniser l'amélioration de la situation des finances publiques en veillant au respect des engagements pris par l'État et en suivant l'évolution des finances locales et des dépenses de sécurité sociale; remédier au niveau sub-optimal de concurrence dans certaines industries de réseaux et certains segments du transport; mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour assurer une plus grande fluidité du marché du travail et le maintien en activité des travailleurs âgés, y compris par un meilleur accès à la formation tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la France:
 - assure la viabilité de ses finances publiques à travers un approfondissement de la consolidation budgétaire et une réduction de sa dette. Le rendez-vous sur les systèmes de retraites de 2008 devra préserver les gains liés à la mise en place de la réforme de 2003;
 - prenne les mesures visant à renforcer la concurrence dans les domaines du gaz, de l'électricité et du fret ferroviaire;
 - modernise la protection de l'emploi et renforce la formation tout au long de la vie pour favoriser la flexibilité et la sécurité sur le marché de l'emploi et combattre la segmentation entre types de contrat en facilitant les transitions entre contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée.
 5. En outre, il est important que la France, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la réduction du niveau de dette élevé qui constitue un risque pour la viabilité des finances publiques, notamment après prise en compte du vieillissement de la population, et qui par conséquent pourrait en l'absence de consolidation budgétaire accrue rendre nécessaire de nouvelles réformes; renforcer la concurrence dans les professions réglementées;

renforcer les politiques de «Mieux Légiférer» et d'entreprenariat, notamment pour ce qui concerne l'appui aux jeunes entreprises et la promotion de l'esprit d'entreprise dans la société.

IRLANDE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. L'Irlande a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. En outre, la gestion de la stratégie pour la croissance et l'emploi a gagné en visibilité politique, notamment en raison de la conclusion récente de l'accord de partenariat social baptisé "En route pour 2016".
3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent la stratégie 2007-2013 pour la science, la technologie et l'innovation, récemment adoptée, ainsi que l'augmentation substantielle des investissements publics dans la R&D, la reconnaissance de la nécessité d'accorder la priorité aux investissements publics dans les infrastructures et aux autres dépenses génératrices de croissance, les mesures destinées à lutter contre l'abandon précoce du système scolaire et à développer les compétences, comme l'engagement, accueilli avec satisfaction, d'élaborer d'ici 2007 une stratégie nationale à long terme en matière de compétences.
4. Il est important que l'Irlande, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'accélération des progrès dans l'élaboration de mesures concrètes visant à réformer les régimes de retraite, des mesures supplémentaires visant à réduire les émissions, l'accélération des progrès dans l'augmentation de la participation au marché du travail, notamment par la mise en place d'une infrastructure générale de garde d'enfants, l'affinement d'une politique cohésive en matière d'immigration et l'importance particulière accordée à l'aide aux travailleurs plus âgés et moins qualifiés. Un objectif intermédiaire pour les investissements en R&D devrait être fixé pour 2010 et l'évolution de la situation sur le marché immobilier, qui peut influer sur les perspectives de croissance à moyen terme, devrait être suivie attentivement.

ITALIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. Par rapport au programme national de réforme de l'année dernière, le rapport d'exécution de l'Italie présente une stratégie plus précise, il couvre l'ensemble des domaines d'action ainsi que les synergies qui les unissent et est donc plus ambitieux. Les progrès les plus spectaculaires ont été enregistrés dans le domaine microéconomique. Dans le secteur macroéconomique, les stratégies et les mesures proposées sont généralement adéquates mais leur mise en œuvre revêt une importance capitale. La politique de l'emploi doit être renforcée dans certains domaines clés. La réalisation des engagements spécifiques arrêtés lors du Conseil européen de printemps en 2006 a connu des fortunes diverses.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme figurent: les mesures prises pour accroître la concurrence dans les services professionnels et autres; les initiatives visant à étendre l'usage des TIC; et les mesures destinées à renforcer la coordination des actions pour améliorer l'environnement des entreprises.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme italien doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: la viabilité budgétaire, où les engagements doivent être traduits en mesures efficaces; la concurrence sur les marchés des produits et des services, où la mise en œuvre énergique des réformes proposées devrait être à la base de progrès; l'augmentation des emplois recensés; et l'amélioration de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Italie:
 - poursuive de manière rigoureuse l'assainissement budgétaire afin d'infléchir à la baisse le ratio dette/PIB et mette intégralement en œuvre la réforme des retraites en vue d'une meilleure viabilité à long terme des finances publiques;
 - poursuive la mise en œuvre des réformes annoncées il y a peu et destinées à renforcer la concurrence sur les marchés des produits et des services;
 - réduise les disparités régionales en matière d'emploi en s'attaquant au travail non déclaré, en améliorant les services de garde d'enfants et en assurant le bon fonctionnement des services pour l'emploi dans tout le pays;
 - développe une stratégie globale de formation tout au long de la vie, améliore la qualité de l'éducation et adapte celle-ci aux exigences du marché du travail.
 5. En outre, il est important que l'Italie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la R&D, où malgré des avancées encourageantes dans des domaines spécifiques, la stratégie générale reste incomplète; des mesures efficaces pour améliorer la viabilité de la prestation de soins de santé, tout en préservant la qualité et l'accessibilité de ceux-ci; l'utilisation durable des ressources, domaine dans lequel la mise en œuvre de mesures et leur application ultérieure renforcée sont essentielles; la réalisation de plans de modernisation des infrastructures; et l'instauration d'un système global d'analyse d'impact de la réglementation proposée.

CHYPRE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. Chypre a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des quatre domaines d'action prioritaires exposés par le Conseil européen de printemps en 2006. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la majeure partie des mesures semble se dérouler comme prévu.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre en 2006 figurent: les progrès accomplis dans le domaine de l'assainissement budgétaire, une nouvelle politique visant à mettre en place un nouveau système de recherche et d'innovation complet et le maintien de bonnes performances générales dans le domaine de l'emploi soutenues par un large éventail de mesures actives en faveur du marché du travail.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme chypriote doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'examen des dépenses liées au vieillissement de la population, pour lesquelles aucun progrès n'a été constaté, et l'accroissement de l'offre d'emploi pour les jeunes. Dans ce contexte, il est recommandé que Chypre:
 - prenne les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les réformes des régimes de retraite et de soins de santé et établisse un calendrier pour leur application en vue d'améliorer la viabilité à long terme;
 - encourage la formation tout au long de la vie et augmente les possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes en accélérant les réformes des systèmes d'enseignement professionnel, d'enseignement, de formation et d'apprentissage.
5. En outre, il est important que Chypre, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur des mesures visant à encourager les investissements en capital-risque et à améliorer la concurrence dans le domaine des services professionnels.

LETTONIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Lettonie a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme, notamment dans les domaines de la microéconomie et de l'emploi. Les réponses apportées au défi majeur que constitue la macroéconomie, de même que concernant les conclusions du Conseil européen de printemps en 2006, sont cependant moins exhaustives. La gestion de la stratégie pour la croissance et l'emploi a gagné en visibilité politique depuis l'adoption du programme national de réforme et associe davantage les différentes parties prenantes.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent plusieurs mesures visant à faciliter le démarrage et le financement de PME innovantes, y compris la mise en place de nouveaux fonds de garantie et de capital-investissement et la promotion d'un guichet unique pour la création d'entreprises. La Lettonie a également mis en œuvre une série de mesures qui ont contribué avec succès aux performances du marché de l'emploi.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme letton doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'adoption de mesures plus concrètes afin de garantir la stabilité macroéconomique et de prévenir une surchauffe de l'économie, la poursuite du développement de la stratégie de R&D en vue d'une meilleure hiérarchisation des priorités et d'une participation accrue du secteur privé et enfin, l'intensification des efforts visant à accroître l'offre en matière d'emploi et à renforcer les compétences de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, il est recommandé que la Lettonie:
 - veille au maintien de la viabilité économique et budgétaire au moyen d'une politique budgétaire plus restrictive, de façon à contribuer à la prévention d'une surchauffe, et procède à une hiérarchisation prudente de ses dépenses;
 - réalise des progrès plus rapides en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes des politiques de recherche et d'innovation afin de relever efficacement les défis ambitieux exposés dans son programme national de réforme, notamment en ce qui concerne la promotion de partenariats entre établissements de recherche et d'enseignement et entreprises;
 - intensifie ses efforts en vue d'augmenter l'offre en matière d'emploi et la productivité grâce à une plus grande mobilité régionale, à une capacité de réaction accrue des systèmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché de l'emploi, ainsi qu'à la mise en place d'un système d'apprentissage tout au long de la vie.
5. En outre, il est important que la Lettonie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la réalisation de progrès plus rapides en ce qui concerne la mise en place d'un point de contact unique pour les formalités administratives liées au recrutement du premier salarié, la promotion d'un enseignement axé sur l'esprit d'entreprise, la poursuite de politiques actives en faveur du marché de l'emploi, ainsi que l'amélioration de l'accès aux structures d'accueil pour enfants.

LITUANIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Lituanie a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme, et ce dans la plupart des domaines d'action relevant des secteurs macroéconomique, microéconomique et de l'emploi. Cela étant, bon nombre de mesures importantes n'ont pas encore dépassé le stade de la conception et il reste donc encore un long chemin à parcourir en termes de mise en œuvre. S'agissant des engagements convenus lors du Conseil européen de printemps en 2006, la Lituanie n'a que modérément progressé pour les honorer.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les réformes des retraites, des soins de santé et du système fiscal, les mesures visant à améliorer les infrastructures routières et ferroviaires, la mise en place d'une stratégie nationale dans le domaine de l'énergie, le renforcement de la politique d'activation du marché du travail, notamment l'adoption de nouvelles mesures relatives à la rotation des emplois, et les mesures prises pour moderniser l'éducation et la formation initiales.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme lituanien doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: le renforcement des mesures visant à accroître les investissements de R&D, qui ne paraissent pas suffisantes pour pouvoir atteindre l'objectif ambitieux qui a été fixé, l'adoption de mesures plus résolument axées sur la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre et l'adoption de mesures supplémentaires visant à renforcer la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des travailleurs âgés. Dans ce contexte, il est recommandé que la Lituanie:
 - poursuive les efforts qu'elle a entrepris pour renforcer son système de R&D et atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé en ce qui concerne l'investissement global dans la R&D, notamment en augmentant les dépenses publiques dans ce domaine;
 - intensifie ses efforts pour accroître l'offre de main-d'œuvre qualifiée en renforçant la mobilité régionale de la main-d'œuvre et en promouvant l'apprentissage tout au long de la vie, en mettant notamment l'accent sur la participation des travailleurs âgés.
5. En outre, il est important que la Lituanie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'adoption de mesures destinées à assurer la stabilité macroéconomique et la maîtrise de l'inflation, le renforcement de l'investissement direct étranger, la facilitation de la création d'entreprises, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'employabilité des jeunes, une sensibilisation accrue à l'esprit d'entreprise, l'augmentation de l'offre de structures de garde d'enfants et le renforcement de l'hygiène et de la sécurité du travail.

LUXEMBOURG

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. Le Luxembourg a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme et des actions convenues lors du Conseil européen de printemps en 2006, mais des améliorations restent possibles pour aborder les faiblesses identifiées en 2005. En matière macro-économique, les mesures adoptées permettent d'envisager un assainissement des finances publiques et un ralentissement de l'inflation. Au niveau micro-économique, un éventail de mesures prometteuses est en train d'être mis en œuvre. Néanmoins, un accent plus fort devra être mis sur la constitution d'un système de monitoring et d'évaluation des progrès annuels et certaines mesures, par exemple à l'égard des "start-ups" et des PME, devront être mises en place. Malgré certaines réformes encourageantes dans le domaine de l'emploi, aucune initiative nouvelle n'est mentionnée pour favoriser l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés et des réformes plus importantes sont encore attendues pour améliorer le système éducatif.
3. Parmi les points forts de l'élaboration, de la mise en œuvre et du renforcement du programme national de réforme, figure l'accord entre l'Etat et les partenaires sociaux sur un système de blocage temporaire des systèmes d'indexation des salaires et allocations sociales, réduisant de la sorte les tendances inflationnistes, constantes depuis 2002. C'est aussi cet accord tripartite qui organise un système d'aides aux entreprises favorisant des mécanismes de maintien dans l'emploi en cas de risque de licenciement. Le Luxembourg peut également se prévaloir du développement important des structures de gardes d'enfants. Par ailleurs, la priorité donnée au domaine de la R&D doit être saluée. Enfin, un ensemble complet de mesures a été pris pour assurer un développement soutenable et la stratégie déployée en matière d'énergie va dans la bonne direction.
4. Il est cependant important que le Luxembourg, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la mise en place d'une stratégie visant à accélérer le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés; l'élaboration d'une stratégie détaillée, visant en particulier à reformer davantage les systèmes de préretraites actuels; entreprendre des efforts supplémentaires en matière de lutte contre les échecs scolaires, en particulier dans l'enseignement secondaire, et de décloisonnement des filières d'enseignement; assurer le suivi des effets sur le reflux du chômage parmi les jeunes des mesures récemment décidées au profit de cette catégorie; veiller à accroître l'attractivité de l'environnement économique, la compétitivité des marchés et la transposition des directives et soutenir les activités des PME.

HONGRIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Hongrie a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Il convient toutefois de noter qu'en octobre 2006, elle a présenté une nouvelle version de ce programme. Après de gros dérapages budgétaires, le gouvernement doit fortement revoir sa trajectoire d'ajustement. Quelques réformes ont été mises en œuvre dans les domaines de la politique de l'emploi et de la politique microéconomique, mais il reste fort à faire, tant dans ces domaines que pour améliorer la stabilité macroéconomique. Des progrès limités ont été réalisés dans le respect des engagements souscrits à l'occasion du Conseil européen du printemps en 2006.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les mesures correctrices adoptées récemment, conjuguant augmentations des recettes et restrictions des dépenses dans le but de réduire le déficit, la réforme du système d'allocations de chômage, les premières mesures d'intégration des services de l'emploi et des services sociaux et la levée des restrictions à l'entrée sur le marché dans certains domaines, notamment dans le secteur pharmaceutique au détail.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme hongrois doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'exécution de la stratégie d'assainissement budgétaire prévue et la mise en place des fondements de la viabilité à long terme des finances publiques, actuellement très menacée, le renforcement des politiques actives du marché du travail, le renforcement des incitations à travailler, l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation et le renforcement de leur capacité à répondre aux besoins du marché de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé que la Hongrie:
 - poursuive la mise en œuvre des mesures nécessaires pour réduire de manière crédible le déficit public et les ratios d'endettement brut, en agissant davantage du côté des dépenses, notamment par la mise en place de règles de dépenses plus complètes et détaillées;
 - réforme l'administration publique et les systèmes de soins de santé, de retraite et d'éducation en vue d'assurer la viabilité budgétaire à long terme et d'améliorer l'efficience économique. Ces réformes devraient comporter des mesures visant à limiter davantage les départs à la retraite anticipée, à réduire le nombre de nouveaux bénéficiaires de pensions d'invalidité et à poursuivre la restructuration des soins de santé;
 - renforce les politiques actives du marché du travail, introduise de nouvelles incitations à travailler et à rester sur le marché de l'emploi et achève la mise en place d'un système intégré de services pour l'emploi et de services sociaux;

- améliore l'accès aux systèmes d'éducation et de formation et renforce leur capacité à répondre aux besoins du marché de l'emploi, notamment en produisant des diplômés des filières scientifiques et techniques en nombre suffisant.
5. En outre, il est important que la Hongrie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la réforme du système de recherche publique, la réduction et la réorientation des aides d'État, l'élaboration d'une stratégie plus cohérente en matière de R&D, d'innovation et de TIC, la poursuite de l'allégement de la charge administrative pesant sur les entreprises, l'amélioration de la situation des personnes désavantagées sur le marché du travail, la transformation du travail non déclaré en emploi régulier, la résorption des disparités régionales persistantes en matière d'emploi et le développement d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.

MALTE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. Malte a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Elle affronte aussi la majeure partie des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. La mise en œuvre a progressé considérablement dans le domaine de la viabilité budgétaire, que les autorités considèrent comme étant un élément crucial intervenant en faveur de la relance de la croissance et de l'emploi, ainsi que de l'adoption de l'euro. Dans les secteurs microéconomiques et de l'emploi, les efforts de mise en œuvre s'avèrent plus modérés.
3. Parmi les points forts du programme national de réforme, figurent le développement en cours du secteur prioritaire R&D et de stratégies d'innovation, un nouveau projet destiné à promouvoir les compétences entrepreneuriales et un ensemble prometteur d'initiatives globales concernant la formation.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme maltais doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'amélioration de la concurrence dans plusieurs secteurs, notamment les services de membres de professions libérales, la réduction et la réorientation des aides d'État, la stimulation des investissements en matière de R&D, et l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre. Dans ce contexte, il est recommandé que Malte:
 - adopte des mesures complémentaires, notamment la consolidation de l'autorité de la concurrence, en vue de renforcer la concurrence, en particulier dans le secteur des services de membres de professions libérales, réduise les aides d'État et les réoriente vers des objectifs horizontaux, notamment la R&D;
 - accentue les efforts engagés afin de rendre le marché du travail plus attrayant, notamment pour les femmes, intensifie la lutte contre le travail non déclaré et apporte des changements au système fiscal et social pour renforcer l'attrait du marché de l'emploi.
5. En outre, il est important que Malte, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la mise en œuvre et le renforcement des mesures visant à remédier au retard enregistré par la réforme du système de soins de santé, l'introduction d'une évaluation systématique de l'impact et l'accélération des mesures de simplification des réglementations, l'établissement de dépenses R&D plus précises, la connexion de Malte aux réseaux énergétiques européens, l'augmentation du niveau d'éducation et la réduction du décrochage scolaire sur la base des résultats obtenus dans ces domaines, l'accroissement du taux d'emploi des travailleurs âgés, en évitant de recourir au régime de préretraite pour réduire la taille du secteur public.

PAYS-BAS

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. Les Pays-Bas ont réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de leur programme national de réforme. Malgré certains risques sur le plan macroéconomique, notamment en ce qui concerne la possible inflation des salaires, l'endettement des ménages et le rétrécissement du marché du travail, le cadre stratégique est globalement approprié. Bien que les Pays-Bas aient enregistré des progrès modérés en matière de R&D, leurs avancées sur le plan microéconomique sont généralement significatives. Même si les taux d'activité sont officiellement élevés pour la plupart des groupes, la situation sur le plan de l'emploi est plus contrastée. Les Pays-Bas renforcent leur programme national de réforme afin de donner suite aux engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006 mais ils devront encore aller de l'avant.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les mesures destinées à stimuler la concurrence; l'application de la méthode des coûts standard pour mesurer la charge administrative et le système des chèques-innovation, qui ont largement inspiré d'autres États membres; les mesures de réforme des régimes de retraite, d'assurance-maladie et d'invalidité et des réformes visant à relever le niveau d'instruction en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie et en améliorant les liens entre l'enseignement et le marché du travail.
4. L'aspect du programme national de réforme néerlandais présentant des faiblesses à aborder avec la plus grande priorité est l'offre de main-d'œuvre qu'il convient d'améliorer. Dans ce contexte, il est recommandé que les Pays-Bas:
 - prennent des mesures supplémentaires pour améliorer l'offre de main-d'œuvre, émanant notamment des travailleurs âgés, des femmes et des groupes défavorisés.
5. En outre, il est important que les Pays-Bas, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentrent sur des mesures destinées à accroître les dépenses de R&D du secteur privé et d'autres mesures visant à honorer entièrement les engagements convenus par le Conseil européen de printemps en 2006. En outre, si les mesures actuelles ne permettent pas à terme d'augmenter de manière significative les heures globalement ouvertes dans l'économie, d'autres incitations devront être envisagées.

AUTRICHE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. L'Autriche a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme, en particulier au niveau microéconomique, où tout une série de mesures ont été mises en œuvre dans un vaste éventail de domaines, sauf dans celui de la concurrence dans les services. La stabilité macroéconomique est solide, mais une impulsion supplémentaire devra être donnée pour continuer à s'attaquer aux risques qui pèsent sur la viabilité à long terme des finances publiques. Des progrès généralement satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne la politique de l'emploi, même si des efforts supplémentaires doivent être consentis dans certains domaines. La réponse apportée par l'Autriche aux conclusions du Conseil européen de printemps en 2006 est dans l'ensemble appropriée.
 3. Parmi les éléments les plus prometteurs de la réforme entreprise par l'Autriche et dont pourraient s'inspirer d'autres pays figure son engagement en faveur des sources d'énergie renouvelables. L'autre domaine qui mérite d'être signalé est l'effort fourni pour réduire les coûts administratifs à charge des PME.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme autrichien doivent être abordées avec la plus grande priorité sont l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre émanant des travailleurs âgés et l'amélioration des aptitudes des jeunes défavorisés. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Autriche:
 - renforce les mesures incitant les travailleurs âgés à continuer à travailler, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie axée en particulier sur la formation liée à l'emploi et la réforme des systèmes de prélèvements et de prestations sociales et renforce les aptitudes et les qualifications des jeunes vulnérables.
 5. En outre, il est important que l'Autriche, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'objectif d'un budget en équilibre d'ici 2008, le renforcement de la concurrence dans le secteur des services, le renforcement de la culture entrepreneuriale, la définition de politiques et de mesures supplémentaires destinées à réduire les émissions et l'adoption de mesures de lutte contre la discrimination entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi, notamment par l'amélioration de l'offre de structures de garde d'enfants.

POLOGNE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. La Pologne a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Des signaux montrent que le pays commence à enregistrer des résultats positifs sur le plan microéconomique, même si la mise en œuvre de bon nombre de mesures ne fait que commencer. À ce jour, l'état d'avancement des réformes macroéconomiques et de celles menées dans le domaine de l'emploi est insuffisant. La réponse politique aux engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006 est faible.
3. Parmi les réformes les plus prometteuses entreprises par la Pologne figurent: la simplification du système fiscal, l'introduction d'évaluations systématiques de l'impact des actes législatifs et l'adoption de mesures visant à améliorer l'accès des PME au crédit.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme polonais doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'assainissement budgétaire, le renforcement de la concurrence dans les industries de réseau et dans les secteurs financiers, l'augmentation de la quantité et de la qualité de la R&D, l'extension et l'amélioration des politiques d'intervention sur le marché du travail et le développement du capital humain et des incitations à travailler. Dans ce contexte, il est recommandé que la Pologne:
 - poursuive son action en vue de l'assainissement des finances publiques et assortisse le plafond nominal de déficit fixé pour le budget de l'État d'une règle en matière de dépenses destinée à contenir leur accroissement;
 - renforce la concurrence dans les industries de réseau et dans les secteurs financiers, notamment par un réexamen du rôle des autorités de régulation;
 - stimule la R&D et l'innovation, poursuive la réforme du secteur de la recherche publique et prenne des mesures visant à attirer davantage d'investissements directs étrangers dans les industries de moyenne et de haute technologie et en optimise les bénéfices;
 - mène à bien la réforme des services publics de l'emploi afin d'améliorer le niveau et l'efficacité des politiques d'intervention sur le marché du travail, de manière à toucher un plus grand nombre de chômeurs, en particulier les plus âgés et les jeunes;
 - allège la charge fiscale qui pèse sur le travail et réexamine les régimes de prestations sociales afin de renforcer les incitations à travailler, tout en élaborant des stratégies visant à augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie, et de moderniser les systèmes d'éducation et de formation afin de les adapter aux besoins du marché de l'emploi.

5. En outre, il est important que la Pologne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la modernisation des infrastructures de transport, le renforcement de la protection de l'environnement, la réduction et la réorientation des aides d'État, la libéralisation totale des marchés de l'énergie et l'accélération de la procédure d'enregistrement des nouvelles entreprises, et qu'elle veille à ce que les instruments de la politique de cohésion appuient les mesures structurelles mises en évidence dans le rapport d'exécution en vue de contribuer à stimuler la croissance, la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale. Un objectif ferme et réaliste devrait par ailleurs être arrêté pour l'investissement global dans la R&D d'ici à 2010.

PORTUGAL

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. Le Portugal a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre des mesures exposées dans le programme national de réforme, plus spécialement dans les domaines macro- et microéconomiques. Des avancées ont aussi été enregistrées en ce qui concerne les politiques ayant trait à l'emploi, en particulier en matière de réforme de l'éducation et de la formation, mais il reste encore des mesures à prendre dans l'important domaine de la capacité d'adaptation du marché du travail et de la flexicurité. De manière générale, le Portugal a bien progressé sur la voie du respect des engagements pris au Conseil européen de printemps en 2006. De nouveaux efforts considérables devront être fournis dans tous les domaines d'action pour atteindre pleinement les objectifs du programme, compte tenu de leur caractère ambitieux et de la situation initiale dans laquelle se trouvait le Portugal.
 3. Les points forts du processus de réforme mené par le Portugal concernent les vastes réformes lancées dans l'administration publique, les mesures destinées à faciliter la création d'entreprises en une heure, l'adaptation des régimes de pension de retraite et les mesures générales d'assainissement des soins de santé. Les efforts visant à renforcer la recherche et le développement ont été intensifiés et harmonisés dans le cadre d'une stratégie cohérente au travers de l'ambitieux «plan technologique». De vastes réformes sont aussi en cours dans le secteur de l'enseignement, prenant en particulier la forme de mesures visant à relever les niveaux d'alphabétisation des jeunes et à rationaliser le réseau scolaire national.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme portugais doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'amélioration du niveau d'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration de la capacité d'adaptation du marché du travail et la résolution du problème de sa segmentation. Ces questions doivent être traitées dans le cadre de la poursuite de la réforme administrative et du contrôle des dépenses relatives aux transferts sociaux. Dans ce contexte, il est recommandé que le Portugal:
 - réoriente les dépenses publiques, dans le cadre du processus en cours visant à corriger les déséquilibres budgétaires et de la réforme de l'administration publique, vers des activités plus propices à la croissance potentielle, tout en maintenant un contrôle rigoureux des dépenses publiques;
 - prenne des mesures visant à améliorer sensiblement les niveaux d'éducation des jeunes et élabore un système de formation professionnelle qui soit adapté aux besoins du marché du travail et qui s'appuie sur un «cadre national de certification»;
 - modernise la protection du travail, notamment la législation, pour favoriser la flexibilité et la sécurité, afin de réduire les niveaux élevés de segmentation du marché du travail.

5. En outre, il est important que le Portugal, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: garantir la mise en œuvre intégrale de l'ambitieux «plan technologique», la consolidation des liens entre la recherche et l'industrie et le renforcement de la participation du secteur privé, garantir une concurrence effective sur les marchés de l'énergie et des services financiers, réduire les émissions, réduire le retard dans la transposition de la législation de l'UE en droit national et s'attaquer aux facteurs minant la cohésion sociale.

SLOVENIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Slovénie a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Le pays prend des mesures adéquates dans certains domaines clés, tels que le développement de l'esprit d'entreprise et l'amélioration du cadre réglementaire. La plupart des grandes réformes relatives aux politiques en matière d'emploi ont été lancées, en profitant de conditions de croissance relativement favorables. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme des dépenses publiques sont moins visibles. Il en va de même, sur le plan microéconomique, des progrès en matière de renforcement de l'innovation et d'amélioration du cadre de concurrence. En ce qui concerne le marché de l'emploi, la mise en œuvre de la stratégie de vieillissement actif et l'élimination des obstacles au travail des jeunes n'avancent pas encore assez rapidement. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006 sont relativement limités.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les efforts de réforme budgétaire, les diverses mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise, la restructuration en cours des fonds publics en investisseurs en portefeuille, la diminution de la part des aides d'État dans le PIB et les progrès accomplis en vue de la libéralisation totale des marchés de l'énergie ainsi que de l'arrivée d'un second acteur sur le marché.
 4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme slovène doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'amélioration de la viabilité budgétaire à long terme et la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, et le renforcement des volets activation et prévention de la politique de l'emploi, qui apportent actuellement des réponses trop lentes sur un marché de l'emploi qui évolue rapidement. Dans ce contexte, il est recommandé que la Slovénie:
 - prenne de nouvelles mesures pour intensifier la réforme du régime des retraites et promouvoir le vieillissement actif, en vue d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés et d'améliorer la viabilité du régime à long terme;
 - améliore les services de l'emploi pour appuyer l'évolution des relations contractuelles vers une plus grande flexibilité et un renforcement de la conditionnalité des prestations, en veillant tout particulièrement à offrir des services plus rapidement après la perte d'emploi.
 5. En outre, il est important que la Slovénie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la fixation d'objectifs concrets et réalistes pour l'investissement en R&D, l'amélioration de l'efficacité du nouvel Office de la croissance et de l'Agence slovène des technologies, le renforcement du cadre juridique relatif à la protection des droits de propriété intellectuelle, l'intensification de la concurrence, notamment en ce qui concerne les professions libérales, et le renforcement de l'efficacité de l'Office pour la protection de la concurrence, la

promotion accrue des technologies écologiques et de l'efficacité énergétique, la réduction des délais et des coûts associés au démarrage des nouvelles entreprises, l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, le renforcement des liens entre le système d'enseignement et le marché du travail et la réduction de la segmentation de ce dernier.

SLOVAQUIE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. La Slovaquie a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Cependant, des défis importants restant à relever, des mesures supplémentaires s'imposent, en particulier dans les domaines de la microéconomie et de l'emploi. Le bilan des progrès est contrasté pour ce qui est du respect des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006.
 3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, il importe de souligner le fait que les politiques menées pour améliorer l'environnement commercial et pour créer une société de l'information commencent à porter leurs fruits. Par ailleurs, la croissance de l'emploi s'est renforcée grâce à de nouvelles incitations fiscales, des mesures de mobilité et quelques progrès dans l'aide fournie à certains groupes défavorisés. Des progrès ont, en outre, été accomplis dans la réforme de l'enseignement supérieur et de nouvelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications et encourager l'intégration d'enfants défavorisés dans le système éducatif.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme slovaque doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: dans le cadre de l'assainissement budgétaire, la réorientation de crédits vers la R&D, l'innovation et l'éducation et la définition de stratégies et de priorités claires dans ces secteurs, le renforcement des mesures visant à améliorer les compétences des travailleurs et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que les efforts à fournir pour réduire le chômage de longue durée, notamment pour les groupes vulnérables tels que la minorité Rom. Dans ce contexte, il est recommandé que la Slovaquie:
 - réalloue les dépenses à la R&D et à l'éducation et mette la dernière main à l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente en matière de R&D et d'innovation se caractérisant par de fortes interconnexions entre les instituts de recherches et les entreprises;
 - adopte une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie qui réponde aux besoins du marché du travail et qui améliore le niveau de qualification et les compétences des travailleurs, et complète la réforme de l'enseignement supérieur par la réforme de l'enseignement primaire et secondaire;
 - définisse une approche globale afin de traiter le problème du chômage de longue durée, notamment en élaborant des politiques ciblées en faveur des groupes les plus vulnérables.
5. En outre, il est important que la Slovaquie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la poursuite des efforts visant à encourager l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications, le renforcement de l'infrastructure à large bande, l'amélioration de la réglementation, l'élaboration de mesures visant à résoudre le problème de l'écart salarial entre hommes et femmes et l'élaboration d'une stratégie de prolongation de la vie active afin d'augmenter la participation de travailleurs âgés au marché du travail.

FINLANDE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. La Finlande a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Le pays, dans l'ensemble, s'acquitte également de façon satisfaisante des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. Des progrès ont été accomplis en particulier en ce qui concerne l'environnement commercial des PME.
3. Parmi les nombreux points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, figurent: de nouvelles mesures visant à repousser l'âge de départ en retraite, qui complètent les mesures ambitieuses déjà mises en œuvre afin de renforcer la viabilité des finances publiques et de préparer la Finlande aux effets du vieillissement de la population, et un éventail de mesures importantes destinées à améliorer encore la base de connaissances excellente du pays.
4. Il est important que la Finlande, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la mise en œuvre des réformes destinées à renforcer la concurrence et la productivité dans le secteur des services, la simplification des procédures de recrutement pour les entreprises, notamment grâce à des mesures spécifiques concernant le recrutement du premier salarié, l'encouragement des systèmes de négociation salariale au niveau local, et des mesures pour remédier aux goulets d'étranglement observés sur le marché du travail, en particulier dans l'optique de renforcer la faible participation des jeunes et de lutter contre le chômage structurel élevé.

SUEDE

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
2. La Suède a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Ce programme aborde la plupart des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. Le cadre macroéconomique orienté vers la stabilité est approprié et enregistre de bons résultats. Un effort important est entrepris pour renforcer les incitations au travail. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la concurrence dans les services.
3. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les progrès réalisés dans l'augmentation des investissements publics dans la R&D et l'élaboration de mesures stimulant l'innovation; la démarche dynamique adoptée pour encourager l'esprit d'entreprise; les bons résultats enregistrés par le pays dans l'incitation à une utilisation durable de l'énergie, qui sont parmi les meilleurs dans l'UE; les progrès réalisés dans l'augmentation de l'offre de main d'œuvre; les mesures visant à rendre la gestion d'une entreprise plus simple et plus rentable par une suppression progressive de certaines taxes et un allègement des contraintes administratives; les propositions de renforcement des incitations au travail, visant notamment à modifier la fiscalité du travail et les systèmes de prestations sociales.
4. Il est important que la Suède, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'adoption de mesures réglementaires supplémentaires pour renforcer la concurrence, notamment dans les services; la mise en œuvre rapide des projets d'amélioration du système d'analyse d'impact; l'application d'une méthode plus cohérente pour améliorer la réglementation; le renforcement de sa stratégie visant à augmenter l'offre de travail et le nombre d'heures ouvrées, notamment par la mise en œuvre de propositions de renforcement des incitations au travail, ainsi que de mesures plus vigoureuses pour accroître le taux d'emploi des immigrants et des jeunes et pour réintégrer les personnes en congé de maladie.

ROYAUME-UNI

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
 2. Le Royaume-Uni a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. De solides progrès ont été accomplis dans l'ensemble des domaines d'action, notamment dans le secteur microéconomique et dans celui de l'emploi. En matière de politique macroéconomique, des plans d'assainissement budgétaire et de réforme des retraites ont été élaborés mais restent à mettre en œuvre. Le Royaume-Uni a consenti des efforts accrus pour associer les différentes parties prenantes à ces travaux.
 3. Les véritables points forts de la mise en œuvre des réformes au Royaume-Uni sont les mesures visant à développer l'esprit d'entreprise, la promotion d'une meilleure réglementation et l'engagement de réformes de la protection sociale. De nombreuses autres réformes ont déjà été appliquées avec succès, comme l'ouverture du marché de l'énergie, la croissance des investissements dans les infrastructures de transport et l'introduction de politiques tarifaires, telles que la redevance sur la saturation des transports routiers londoniens. Le Royaume-Uni a également entrepris des réformes novatrices, actuellement toujours au stade de la mise en œuvre, pour améliorer la qualité des dépenses publiques.
4. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme du Royaume-Uni doivent être abordées avec la plus grande priorité sont l'amélioration des qualifications par rapport aux autres économies et l'adoption de mesures supplémentaires en vue de soutenir les groupes défavorisés et de lutter contre l'exclusion sur le marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que le Royaume-Uni:
 - augmente les compétences de base et de niveau intermédiaire afin d'améliorer les qualifications, et continue à élargir les perspectives d'emploi des groupes les plus défavorisés.
5. En outre, il est important que le Royaume-Uni, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: garantir que les propositions actuelles de réforme des retraites soient résolument mises en œuvre; étoffer progressivement l'offre de logements afin d'alléger la pression des prix de l'immobilier à moyen terme, qui pourrait sinon affecter les perspectives de croissance; mettre en œuvre la stratégie relative aux sciences et à l'innovation et fixer dans ce cadre un objectif intermédiaire de R&D pour 2010, tout en engageant des mesures visant à encourager davantage l'investissement et à renforcer l'engagement du secteur privé; enfin, améliorer l'accès aux structures d'accueil pour enfants.

ÉTATS MEMBRES APPARTENANT A LA ZONE EURO

1. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi et à la lumière de l'analyse présentée ci-dessus, il ressort ce qui suit.
2. Les rapports d'exécution des États membres appartenant à la zone euro montrent que des progrès ont, dans l'ensemble, été réalisés, traduisant les mesures importantes prises dans de nombreux pays. Compte tenu de la croissance de la zone euro conformément à son potentiel ainsi que de plusieurs réformes en cours, certains indicateurs commencent à devenir plus positifs à cet égard. Cependant, l'interdépendance économique et financière plus étroite générée par l'existence de la monnaie unique oblige les États membres à être plus ambitieux, et la zone euro dans son ensemble à aller au delà de ce qui est nécessaire dans chaque État membre, à titre individuel. Une coordination efficace des politiques au niveau de la zone euro devrait contribuer à promouvoir les mesures prises dans les États membres afin d'assurer une discipline budgétaire et des réformes structurelles, ce qui est nécessaire pour accroître le potentiel de croissance de l'économie et pour renforcer la capacité à absorber des chocs asymétriques et, partant, pour préserver la stabilité des prix tout en favorisant le dynamisme économique dans la zone euro.
3. Parmi les points forts de la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme des États membres de la zone euro figure le fait que des réformes prometteuses soient entreprises ou planifiées pour accroître l'utilisation de la main-d'œuvre, promouvoir la R&D, le capital humain et l'innovation, et créer un environnement plus attractif pour les entreprises, notamment par des politiques visant à mieux légiférer. La prudence invite à attendre de voir si les mesures concrètes qui ont été prises sont suffisamment généralisées et ambitieuses pour atteindre les objectifs déclarés.
4. En s'appuyant sur les conclusions par domaine stratégique tirées pour chacun d'eux sur la base de leur programme national de réforme, les États membres de la zone euro doivent prendre de toute urgence des mesures qui permettraient d'améliorer le fonctionnement de l'UEM, dans les domaines où des insuffisances sont évidentes. Sur le plan budgétaire, même si des progrès sont réalisés pour réduire les déficits, certains pays doivent accélérer le rythme de l'assainissement des finances publiques et poursuivre la réforme des systèmes de retraite et de soins de santé afin, également, de lutter sérieusement contre l'incidence budgétaire du vieillissement de la population. Pour garantir un ajustement interne plus dynamique dans l'UEM, le fonctionnement des marchés pourrait être amélioré, notamment en veillant à une meilleure mobilité des facteurs et à une adaptation rapide des prix et des salaires et en encourageant l'innovation et l'accroissement de la productivité, de façon à éviter des divergences excessives et prolongées en termes de compétitivité relative dans l'UEM. Les marchés financiers sont appelés à jouer un rôle essentiel pour faciliter l'ajustement interne. L'examen du marché intérieur qui sera présenté en 2007 proposera des actions fondamentales que les États membres, particulièrement ceux de la zone euro, seront tenus de prendre. Dans l'intervalle, cependant, il est évident qu'une concurrence accrue sur les marchés des services pourrait contribuer à un ajustement harmonieux dans l'UEM – d'où l'importance d'une mise en œuvre rapide et efficace de la directive sur les services et du plan d'action pour les services financiers. Un réexamen du fonctionnement du système de fixation des salaires et des mesures destinées à accroître la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays de la zone

euro se justifie également. Dans ce contexte, il est recommandé que les États membres de la zone euro:

- tirent parti de la conjoncture favorable pour tenter de réaliser un assainissement budgétaire plus ambitieux, tendant vers l'objectif à moyen terme d'un budget proche de l'équilibre voire excédentaire, en vue de parvenir ainsi à un ajustement structurel annuel d'au moins 0,5 % du PIB, considéré comme valeur de référence;
- adoptent des mesures permettant d'accroître la concurrence, surtout dans le secteur des services, et intensifient celles qui visent à encourager l'intégration totale des marchés financiers et la concurrence dans le domaine des services financiers de détail;
- augmentent la flexibilité et la sécurité sur les marchés du travail, notamment en alignant davantage l'évolution des salaires sur celle de la productivité, en équilibrant la protection de l'emploi et la sécurité sur le marché et en adoptant des mesures visant à encourager la mobilité de la main-d'œuvre à travers les frontières et entre activités professionnelles.

5. Compte tenu des retombées et des synergies découlant des politiques nationales et des développements au niveau local dans l'union monétaire, les États membres de la zone euro devraient veiller à se concentrer sur l'approfondissement de la coordination des politiques des pouvoirs publics et le renforcement de la gouvernance, surtout dans le cadre du groupe de l'euro mais également dans les instances internationales. Cela contribuerait grandement à relever efficacement les défis stratégiques dans la zone euro et dans l'économie mondiale.